

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 mars 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 DAC 481 Subvention (14.000 euros) à l'Union nationale des combattants du département de Paris.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mars 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Union nationale des combattants du département de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 14.000 euros est attribuée à l'Union nationale des combattants du département de Paris, 18, rue de Vézelay (8e). 20098 / 2018-03445.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, nature 65748, rubrique 3121.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO